

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

**Quels sont les
bénéficiaires des
différents financements
pour les travaux
prescrits par les PPRT?**

**Séminaire "Précisions sur
l'application des PPRT"
20 septembre 2018**

DREAL PACA et DDTM 13



Rappel du cadre réglementaire

- Les prescriptions de travaux au titre des PPRT ne portent que sur les logements
- Une aide au financement des travaux est prévue pour les personnes physiques propriétaires de logements
- Délai de financement des travaux est de 8 ans pour les PPRT approuvés après le 1^{er} janvier 2013 et jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour les PPRT approuvés avant le 1^{er} janvier 2013.

Rappel du cadre réglementaire

Aide au financement des travaux

**LIMITE DU COÛT
DES TRAVAUX
PRESCRITS**

20 000 €

OU

10%

**DE LA VALEUR VÉNALE
DU BIEN**

90% du montant
des travaux
est financé

- 40% - Crédit d'impôt
- 25% - Exploitant à l'origine du risque
- 25% - Certaines collectivités territoriales (Région, Département, Métropole)

Les bénéficiaires des différents financements pour les travaux prescrits par les PPRT

Type de bâtiment	Statut	Prescription de travaux	Bénéficiaire du CI sur les revenus		Bénéficiaire du financement collectivité / industriel
				Conditions : Logement achevé avant l'approbation du PPRT	
Propriétaire occupant - Habitation principale*	Logement	Oui	Oui		Oui si personne physique propriétaire
Propriétaire occupant - Habitation secondaire	Logement	Oui	Non		Oui si personne physique propriétaire
Propriétaire bailleur	Logement	Oui	Oui	Logement loué ou engagé à être loué à titre d'habitation principale du locataire pendant 5 ans minimum et à des personnes autres que son conjoint ou un membre de son foyer fiscal	Oui si personne physique propriétaire

Les bénéficiaires des différents financements pour les travaux prescrits par les PPRT



Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000225-20180615

Date de publication : 15/06/2018

DGFIP

lettre-type ; modèle

LETTRE - IR - Modèle d'engagement de location pour bénéficier du crédit d'impôt prévu à l'article 200 quater A du CGI (volet "PPRT")

Modèle d'engagement de location à produire par les propriétaires-bailleurs en vue de bénéficier du crédit d'impôt sur le revenu prévu à l'article 200 quater A du code général des impôts (CGI) au titre des travaux de prévention des risques technologiques (PPRT) réalisés dans des logements donnés en location et des diagnostics préalables à ces mêmes travaux.

Je soussigné (e) :

demeurant :

m'engage à louer, à titre d'habitation principale, le logement désigné ci-dessous à compter du :

et pendant au moins cinq années à compter de cette date à une personne autre que mon conjoint ou un membre de mon foyer fiscal.

Adresse du logement :

Date d'acquisition du logement :

Date d'achèvement du logement :

Date d'approbation du plan de prévention des risques technologiques :

Nature et montant des travaux ouvrant droit au crédit d'impôt :

Date d'achèvement de ces travaux :

A, le

Date et signature



Les bénéficiaires des différents financements pour les travaux prescrits par les PPRT

Type de bâtiment	Statut	Prescription de travaux	Bénéficiaire du CI sur les revenus		Bénéficiaire du financement collectivité / industriel
				Conditions : Logement achevé avant l'approbation du PPRT	
Propriétaire d'un logement dans un immeuble collectif	Logement	Oui	Oui	Chacun des occupants propriétaire peut faire état de la quote-part, correspondant au logement qu'il habite à titre d'habitation principale, des dépenses afférentes aux équipements communs qu'il a effectivement payée	Oui si personne physique propriétaire
Logement détenu par plusieurs propriétaires	Logement	Oui	Oui	Le plafond de dépenses de 20 000 € est réparti par contribuable au prorata de leurs droits détenus sur ce logement	Oui si personne physique propriétaire

Les bénéficiaires des différents financements pour les travaux prescrits par les PPRT

Type de bâtiment	Statut	Prescription de travaux	Bénéficiaire du CI sur les revenus		Bénéficiaire du financement collectivité / industriel
				Conditions : Logement achevé avant l'approbation du PPRT	
Locaux à usage mixte	Logement /activité	Oui/non	Oui	Seule la fraction des dépenses se rapportant à la superficie de la partie du local affectée à usage d'habitation fait l'objet du CI	Oui si personne physique propriétaire
Propriété d'une SCI non soumise à l'impôt sur les sociétés	Logement	Oui	Oui	Les associés personnes physiques de cette société bénéficient du crédit d'impôt à hauteur de leur participation.	Non
Propriété d'une SCI soumise à l'impôt sur les sociétés <i>ex: logements propriétés de bailleurs sociaux</i>	Logement	Oui	Non		Non

Les bénéficiaires des différents financements pour les travaux prescrits par les PPRT

Type de bâtiment	Statut	Prescription de travaux	Bénéficiaire du CI sur les revenus		Bénéficiaire du financement collectivité / industriel
				Conditions : Logement achevé avant l'approbation du PPRT	
Chambre d'hôtes (chambres chez l'habitant), gîte jusqu'à 5 chambres et 15 places	Logement	Oui	Oui		Oui si personne physique propriétaire
Hôtel, pension de famille, résidence de tourisme et chambres d'hôtes à partir de 6 chambres et 16 places	ERP type O	Non	Non		Non
Structure d'accueil pour personnes âgées	ERP type J	Non	Non		Non

Les bénéficiaires des différents financements pour les travaux prescrits par les PPRT

Type de bâtiment	Statut	Prescription de travaux	Bénéficiaire du CI sur les revenus		Bénéficiaire du financement collectivité / industriel
				Conditions : Logement achevé avant l'approbation du PPRT	
Chambre dans une résidence étudiante	Logement	Oui	Oui	Logement loué ou engagé à être loué à titre d'habitation principale du locataire pendant 5 ans minimum et à des personnes autres que son conjoint ou un membre de son foyer fiscal	Oui si personne physique propriétaire
Loge de concierge ou de gardien dans une copropriété	Logement	Oui	Non	Les dépenses réalisées sur des parties communes qui font l'objet d'une occupation privative au profit d'une autre personne que le contribuable ou son locataire n'ouvre pas droit au CI	Oui si personne physique propriétaire
Logement de fonction	Logement	Oui	Non		Non

Les bénéficiaires des différents financements pour les travaux prescrits par les PPRT

Références pour le financement collectivité / industriel :

Article L 515-19-1
Du code de l'Environnement



Code de l'environnement
Version consolidée au 12 août 2018

- Code de l'environnement
 - ▶ Partie législative
 - ▶ Livre V : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances
 - ▶ Titre Ier : Installations classées pour la protection de l'environnement
 - ▶ Chapitre V : Dispositions particulières à certaines installations

Section 6 : Installations soumises à un plan de prévention des risques technologiques

Références pour le crédit d'impôts :

Bulletin officiel des finances publiques-impôts
BOI-IR-RICI-290-10-20180615



Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IR-RICI-290-10-20180615

Date de publication : 15/06/2018

DGFIP

IR - Crédit d'impôt afférent aux dépenses en faveur de l'aide aux personnes - Champ d'application du crédit d'impôt

MERCI DE VOTRE ATTENTION